



Lycée professionnel privé Les Portes
de Chartreuse

387, Avenue de Stalingrad – 38340 VOREPPE

Tél : 04.76. 50.25.73

Mail : contact@portesdechartreuse.org

Rentrée 2024 Mémo important

Chers parents,

Vous avez fait le choix d'inscrire votre enfant au lycée des Portes de Chartreuse pour la rentrée prochaine.

Nous vous remercions de votre confiance et mettons tout en œuvre pour contribuer à l'épanouissement de votre enfant et le faire grandir dans sa formation professionnelle.

Pour cela, l'équipe enseignante continue de s'engager dans la réforme du lycée professionnel voulue par l'Etat et va poursuivre son travail durant plusieurs jours pour proposer une offre pédagogique associée aux réalités du monde économique et professionnel et accompagner le plus possible les jeunes qui nous sont confiés.

Avant de retrouver vos enfants vous trouverez ci-dessous de nombreuses informations à prendre en compte afin de faciliter la rentrée scolaire de votre adolescent :

Jeudi 29 août 2024	Vendredi 30 août 2024	Lundi 2 septembre 2024
<p>Accueil des <u>nouveaux internes des classes rentrantes</u> par le parking de l'Arcade des classes entrantes à partir de 16h00 :</p> <ul style="list-style-type: none">• pour les filles <p>de 17h00 :</p> <ul style="list-style-type: none">• pour les garçons <p>Pour les nouveaux internes partiels : pas de rentrée anticipée à l'internat. Ils seront accueillis à l'internat à l'occasion de leur 1^{ère} nuit avant le TP matinal.</p>	<p>Les élèves doivent être présents dans l'établissement 15 minutes avant l'heure ci-dessous</p> <p>9h30 : Rentrée des 3^{èmes} Prépa-métiers</p> <p>10h15 : Rentrée des 1^{ères} années de CAP</p> <p>10h30 : Rentrée des 2^{ndes} Bac Professionnel</p> <p>Fin de la prise en charge de la 1^{ère} journée</p> <p>13h30 : Début des entretiens individuels pour les nouveaux élèves</p>	<p>Les élèves doivent être présents dans l'établissement 15 minutes avant l'heure ci-dessous</p> <p>9h00 : Rentrée des Terminales CAP et CAP 1 an accueillies par leur professeur principal</p> <p>9h15 : Rentrée des 1^{ère} Bac Pro accueillies par leur professeur principal</p> <p>9h30 : Rentrée des Terminales Bac Pro accueillies par leur professeur principal</p> <p>13h30 : Début des entretiens individuels pour les anciens élèves</p> <p>Début des cours, selon l'emploi du temps, pour les 2^{ndes} Bac Professionnels, 3^{PM} et 1^{ères} années de CAP durant la matinée.</p>

Les Travaux pratiques débuteront à partir du mardi 3 septembre 2024

Les internes partiels scolarisés en 23/24 pourront investir leur chambre la veille de leur premier TP durant la semaine du 2 au 6 septembre 24 (selon emplois du temps distribués lors de la rentrée)

Dates de réunions de rentrée Parents/ Professeur principal:

Vendredi 6 septembre : 18h pour les 1^{ères} et Terminales Bac Pro, Terminales CAP

Vendredi 13 septembre: 18h pour les 3^{ème} PM, les 2^{ndes} Bac Pro et 1^{ère} année de CAP

1. La Communication

L'application Ecole directe est l'outil principal de communication entre l'établissement, les responsables légaux et les élèves, elle doit être consultée quotidiennement.

Les codes pour ECOLE DIRECTE sont communiqués aux responsables légaux au moment de l'inscription de leur enfant et dès les 1ers jours de la rentrée aux élèves par l'intermédiaire du professeur principal.

Les codes sont valables durant toute la scolarité de l'élève aux Portes de chartreuse.

Une note d'explication plus précise vous sera envoyée le jour de la rentrée pour l'utilisation spécifique de la Messagerie Ecole directe et du Carnet de Correspondance Electronique.

Les documents comme le certificat de scolarité, le règlement intérieur des élèves et les bulletins scolaires sont consultables et imprimables sur Ecole directe dans « Espace document », ils doivent être conservés précieusement.

2. Informations :

Le jour de la rentrée, de nouvelles circulaires seront distribuées et devront ensuite être remplies et remises en version papier au professeur principal dans un délai de 1 semaine : **Autorisation liée au droit à l'image, la fiche médicale.**

Les jeunes disposant de Plan d'Accompagnement Personnalisé (**PAP**) devront les apporter lors des journées administratives ou les remettre à leur professeur principal le jour de la rentrée.

Les jeunes ayant une aide humaine : AESH(=AVS) doivent faire parvenir **la notification de la MDA** (=MDPH) lors des journées administratives ou les remettre à leur professeur principal le jour de la rentrée.

Les jeunes qui bénéficient ou souhaitent avoir un Projet d'Accueil Individualisé (**PAI**) pour des raisons médicales sont invités à le fournir à M. Blachon le CPE de l'établissement dès que possible.

Tout changement de situation survenant en cours d'année (coordonnées, état civil etc.) doit être signalé dans les meilleurs délais au secrétariat des élèves.

En début d'année une carte de Self est remise à chaque nouvel élève, elle permet d'accéder soit au self, soit à la cafeteria. Elle doit être régulièrement créditée à l'aide de l'application Ecole Directe. Pour la rentrée scolaire, la carte de self peut être approvisionnée par chèque (à donner au professeur principal ou à la comptabilité)

3. Tenues spécifiques :

Le lycée professionnel les Portes de Chartreuse a pour objectif de préparer les jeunes à leurs futurs obligations et environnements professionnels. Pour cela le port d'une tenue adaptée et spécifique selon la section de l'élève est quotidiennement exigé Pour la rentrée scolaire de septembre 2024, tous les élèves inscrits dans l'établissement l'an dernier devront se présenter au lycée avec la tenue spécifique propre à leur section.

Pour les nouveaux élèves et en fonction de la livraison de la tenue spécifique, un délai de 15 jours leur sera accordé pour être en règle. Conformément au point 1.7 du règlement intérieur, tout élève ne respectant pas ce point ne sera pas accepté en cours, il ira en permanence et/ou sera renvoyé chez lui pour aller se changer.

4. Formalités indispensables à effectuer et documents de rentrée

Il est nécessaire que ces dernières soient effectuées le plus tôt possible pour que la rentrée de votre enfant se fasse dans les meilleures conditions au mois de septembre.

Merci d'aller sur le site internet de l'établissement où vous trouverez l'ensemble des informations

- La notice d'information sur **le Pass Région** qui permet d'obtenir des aides financières aux 1ers équipements et un crédit de 50 € pour l'achat de certaines fournitures scolaires (Tds et fichiers à usage unique)
Pour les nouveaux élèves, la demande doit être faite avant les journées administratives qui auront lieu dans l'établissement les 5, 8 et 9 juillet 24
- Les bons de commandes et liens internet pour l'achat des mallettes de couteaux, des tenues professionnelles, la veste de blazer pour les 2MRC ainsi que la tenue spécifique pour les 3 Prépa métiers et les formations de la boulangerie, pâtisseries, chocolaterie.
- La circulaire sur les tenues spécifiques exigées au lycée en 2024/2025 en fonction de la section de l'élève
- La liste des fournitures scolaires par classe à avoir dès le 1^{er} jour de la rentrée
- Le règlement intérieur des élèves 2024/2025
- Les informations et le règlement intérieur de l'internat
- Les procédures pour obtenir les titres de transports scolaires selon votre domicile.
- Une proposition d'adhésion à la Mutuelle St Christophe pour contracter une assurance scolaire et extrascolaire : Si vous n'y adhérez pas, l'attestation d'assurance de votre enfant stipulant « sortie scolaire et extra-scolaire » est à donner au professeur principal à la rentrée

Bien entendu l'ensemble des personnels administratifs et éducatifs de l'établissement restent disponibles pour répondre à vos questions soit par téléphone soit par mail.

Vous remerciant pour votre confiance et votre engagement à nos côtés.

Veillez agréer, l'expression de nos salutations respectueuses.

M. DEMURGER Bertrand
Chef d'établissement